



Démission avec congés pendant le préavis

Par Daminou

Bonjour, J'ai envoyé ma lettre de démission le vendredi 20 janvier pour un départ le samedi 28 janvier. Je viens d'apprendre que ce n'est pas 1 semaine mais 2 semaines de préavis que je dois effectuer donc jusqu'au samedi 4 février. J'avais posé des jours de congés payés du 30 janvier au 4 février avant de démissionner. Je peux me considérer libre à partir de quel jour? Les congés repoussent-ils le préavis? Dois-je envoyer un courrier pour demander à ne pas faire une partie du préavis sachant que mon nouveau contrat débute le 6 février?
Pour info, je suis chauffeur poids lourds. Merci pour votre réponse.

Par janus2

Bonjour,
Sauf accord avec l'employeur pour raccourcir le préavis, les congés payés prévus avant la démission pendant le préavis en repoussent d'autant le terme.